

## REMISE IPR (INSTANT PAYMENT REGULATION)

### 1. Prérequis pour déposer la remise dans OneGate

#### ➤ Demande d'accréditation

Pour déposer vos remises, une accréditation au portail des remettants OneGate est requise (cf. guide du remettant disponible sur le Portail ONEGATE)

- Elle est à demander dans un premier temps sur le [site du portail Onegate](#)
- La demande peut être effectuée sur les portails production et homologation/test ([Portail OneGate – Production](#) et [Portail OneGate - Environnement de test](#))
- Il conviendra de s'accréderiter avec son LEI via la collecte « SURFI » pour le secteur banque
- Les personnes déjà accréditées au domaine COR n'auront pas à demander à nouveau les droits.

#### ➤ Planning d'envoi des remises

- **Exceptionnellement** pour la date limite de remise au 09 avril 2026, il sera demandé aux remettants de faire 4 dépôts d'arrêtés comptables : 12/2022, 12/2023, 12/2024 et 12/2025.

Année comptable à remettre	Domaine OneGate	Date limite de remise
31/12/2022	COR	09/04/2026
31/12/2023		
31/12/2024		
31/12/2025		

- **À partir de 2027**, la remise IPR sera attendue en avril (année N) pour une date d'arrêté fin décembre (année N-1).

#### ➤ Format de la remise

- La collecte IPR est au format xBRL-CSV
- Le dépôt se fera sur le portail ONEGATE sans signature électronique
- Le dépôt sera à faire sur le domaine COR
- Les comptes-rendus de traitement de la collecte seront disponibles sur l'espace ONEGATE une fois la collecte analysée

➤ **Informations complémentaires sur la taxonomie IPR**

- La remise s'appuie sur la taxonomie CRR 4.2 publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

🔗 [Accès à la taxonomie CRR 4.2](#)

- Un exemple de fichier de remise (instance) est disponible sur le site de l'EBA :

🔗 [Sample files for taxonomy under taxonomy architecture v2.0](#)

**Nom du fichier :** DUMMYLEI123456789012.CON\_FR\_PAY010100\_SEPAIPR\_2026-12-31\_20251118140434621.zip

**Chemin :** xBRL-CSV.zip dans l'archive sample\_instances.zip

**Format attendu sur le portail ONEGATE :** 🔗 [NOTE TECHNIQUE 2025\\_Formats de fichier](#)

Les règles de remise XBRL sont définies dans les EBA Filing Rules, version 5.7. Elles définissent comment les données XBRL doivent être préparées, structurées et transmises dans le cadre du Reporting réglementaire.

🔗 [EBA Filing Rules v5.7](#)

➤ **Disponibilités des environnements**

- La collecte IPR est disponible pour les tests dans la base homologation sur les arrêts suivants :
  - 31/12/2024
  - 31/12/2025
- Le dépôt peut être effectué en production dès à présent